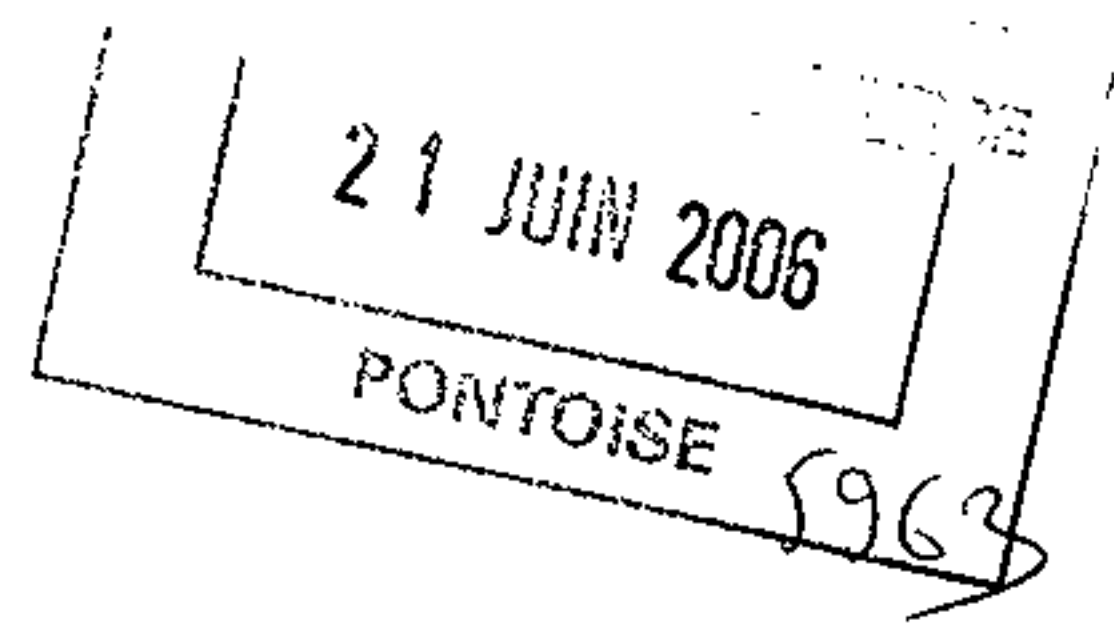




FLEURY ET ASSOCIES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 150.000 euros

**28, rue de la Bretonnerie
95300 - PONTOISE**

414 435 719 RCS PONTOISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA SCISSION SUR LA VALEUR DES APPORTS

Article L.236-10 à L. 236-22 du Code de Commerce

FLEURY ET ASSOCIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA SCISSION SUR LA VALEUR DES APPORTS

Article L.236-10 à L. 236-22 du Code de Commerce

Mesdames, Messieurs les Associés de la société **FLEURY ET ASSOCIES**,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PONTOISE en date du 14 février 2006 concernant l'opération d'apport partiel d'actif de la société **FLEURY ET ASSOCIES** à la société **FL EXPERTISE**, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.236-10 du Code de Commerce, étant précisé que mon appréciation sur la rémunération des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de convention d'apport partiel d'actif signé par les représentants des sociétés concernées en date du 12 mai 2006.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

A aucun moment, je ne me suis trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

Le présent rapport vous est présenté selon le plan suivant :

1 – Economie générale de l’opération

- I. Présentation de l’opération
- II. Caractéristique des sociétés concernées
- III. Liens entre les sociétés concernées
- IV. Contexte de l’opération

2 - Description des apports et méthodes d’évaluation

- I. Description des apports
- II. Méthodes d’évaluation des apports

3 – Rémunération des apports

4 - Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports

- I. Diligences effectuées
- II. Appréciation de la valeur des apports

5 – Conclusion

1 – Economie générale de l'opération

I.- Présentation de l'opération

Aux termes du projet de convention d'apport partiel d'actif, l'opération envisagée consiste en l'apport partiel par **FLEURY ET ASSOCIES** de sa branche d'activité d'expertise comptable à **FL EXPERTISE**.

II.- Caractéristique des sociétés concernées

1) La société bénéficiaire de l'apport :

La société bénéficiaire de l'apport, **FL EXPERTISE** est une société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €, divisé en 80 parts de 100 € chacune.

Elle est identifiée sous le numéro B 453.371.262 RCS PONTOISE et son siège social est situé 28 rue de la Bretonnerie à (95300) PONTOISE.

Elle a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts, « *l'exercice de la profession d'expert comptable* ».

2) La société apporteuse :

La société apporteuse, **FLEURY ET ASSOCIES**, est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 €, divisé en 500 parts de 300 euros de valeur nominale chacune.

Elle est identifiée sous le numéro B 414.435.719 RCS PONTOISE et son siège social est situé 28 rue de la Bretonnerie à (95300) PONTOISE.

Elle a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts, « *dans tous pays, l'exercice des professions d'Expert comptable et de Commissaire aux Comptes, telles que définies par l'ordonnance modifiée du 19 septembre 1945, la loi modifiée du 24 juillet 1966 et telles qu'elles pourraient l'être par tous les textes législatifs ultérieurs* ».

III.- Liens entre les sociétés concernées

1) Liens en capital :

La société **FLEURY ET ASSOCIES**, société apporteuse, détiendra 160 parts de la société **FL EXPERTISE**, société bénéficiaire de l'apport, représentant 66,66% du capital de cette société.

2) Dirigeants communs :

Michel FLEURY, Gérant de la société **FL EXPERTISE** est également Gérant de la société **FLEURY ET ASSOCIES**.

IV.- Contexte de l'opération

1) Objectifs de l'opération :

Selon le projet de convention d'apport partiel d'actif qui m'a été remis, les motifs et objectifs de l'opération sont les suivants :

« Dans le cadre du rapprochement des deux cabinets, aujourd'hui filiales de la société FL & ASSOCIES inscrite sous le numéro 487 735 193 RCS PONTOISE, il a été convenu de séparer les activités dans chacune des entités juridiques ».

2) Charges et conditions relatives aux apports :

Au terme de la convention d'apport partiel d'actif en date du 12 mai 2006, les principales options retenues sont les suivantes :

- L'évaluation des actifs et des passifs apportés a été déterminée sur la base des valeurs réelles au 31 décembre 2005.
- L'apport partiel d'actif prendra effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.
- Cette opération sera placée sous le régime des scissions, conformément aux dispositions des articles L.236-16 à L.236-22 du Code de Commerce.

3) Propriété – Jouissance :

La société FL EXPERTISE sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Cependant, il est expressément stipulé que les opérations tant actives que passives, engagées pour l'exploitation de la branche d'activité apportée, effectuées par la société FLEURY ET ASSOCIES, depuis le rétroactif au 1^{er} janvier 2006, seront considérées comme ayant été faites de plein droit pour le compte exclusif de la société FL EXPERTISE.

4) Régime fiscal :

- En matière d'impôt sur les sociétés, les deux sociétés ont convenu de placer le présent apport partiel d'actif sous le régime spécial prévu à l'article 210 B du CGI, les conditions d'application étant satisfaites.
- En matière de droits d'enregistrements, l'apport de titres sera soumis à l'enregistrement au droit fixe de 230 euros prévu à l'article 810 et s. du Code Général des Impôts.

2 - Description des apports et méthodes d'évaluation :

I. - Description des apports :

Les apports comprennent des éléments d'actif et des dettes, à savoir :

1) des éléments d'actif :

- . des immobilisations incorporelles : clientèle d'expertise comptable
- . des immobilisations corporelles : divers mobiliers
- . des travaux en cours : travaux à facturer
- . des disponibilités

2) des dettes :

- . des dettes sociales : provision pour congés payés
- . des produits facturés d'avance au 31 décembre 2005

Les apports de la société **FLEURY ET ASSOCIES** s'établissent, en euros, tel que présentés ci-dessous :

Rubriques	Montants	Totaux
Actifs apportés :		
Immobilisations incorporelles	29.671.--	
Immobilisations corporelles	0.--	
Travaux en cours	5.176.--	
Disponibilités	54.563.--	
Total des actifs apportés		89.410.--
Passifs apportés :		
Dettes sociales non échues	6.000.--	
Produits facturés d'avance	51.410.--	
Total des passifs apportés		57.410.--
Actif net apporté		32.000.--

L'actif net apporté par la société **FLEURY ET ASSOCIES** s'établit donc à :

32.000 euros.

II.- Méthodes d'évaluation des apports

Les éléments d'actif et de passif sont apportés sur la base de leur valeur réelle au 31 décembre 2005.

La branches d'activité d'expertise comptable apportée par la société **FLEURY ET ASSOCIES** à la société **FL EXPERTISE**, résulte principalement de création et, pour partie, d'acquisition.

1) La valeur de la clientèle a été valorisée sur la base de 85% du chiffre d'affaires HT annuel.

L'application de cette méthode aboutit à des valorisations des deux activités à :

. pour FLEURY ET ASSOCIES :	250.000 €
. pour FL EXPERTISE :	170.000 €

2) Les biens mobiliers ont fait l'objet d'un inventaire.

Etant entièrement amortis au 31 décembre 2005 et ne représentant qu'une valeur infime par rapport aux autres apports, ceux-ci n'ont pas été valorisés.

3) Les travaux en cours correspondent aux prestations effectuées antérieurement au 31 décembre 2005 et non encore facturées. Elles ont été valorisées en prix de revient.

4) Les disponibilités correspondent à la trésorerie à reverser à **FL EXPERTISE** pour compenser les produits facturés d'avance.

5) Les dettes sociales non échues ont été calculées précisément en fonction des droits acquis par chacune des deux salariées concernées.

Elles correspondent à leurs droits acquis au 31 décembre 2005 au titre des congés payés.

6) Les produits facturés d'avance correspondent aux prestations à effectuer en 2006, concernant l'exercice 2005 des clients, et facturées au 31 décembre 2005.

3 – Rémunération des apports

En rémunération de l'apport qui s'élève à 32.000 euros, il sera attribué à la société apporteuse des parts de la société **FL EXPERTISE**.

La valeur retenue des parts de la société **FL EXPERTISE** est la valeur nominale.

L'opération dégagera donc une prime d'apport, la valeur des apports effectués par la société apporteuse, soit 32.000 euros, étant supérieure au montant de l'augmentation du capital social de la société bénéficiaire.

La société **FL EXPERTISE** devra donc procéder à l'émission de 160 parts de 100 euros de valeur nominale intégralement attribuées à la société **FLEURY ET ASSOCIES**.

Les actions de la société **FL EXPERTISE** porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2006.

Ces actions devront être conservées pendant 3 ans.

4 - Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports

I.- Diligences effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la valeur attribuée aux apports.

J'ai plus particulièrement effectué les diligences suivantes :

- prise de connaissance du contexte de la mission et entretien avec les responsables des sociétés concernées et leurs conseils,
- collecte documentaire et constitution du dossier juridique,
- examen de la convention d'apport partiel d'actif,
- revue limitée des comptes intermédiaires arrêtés au 31 décembre 2005,
- obtention des éléments probants au 31 mai 2006 permettant d'apprécier la pérennité des chiffres d'affaires des activités apportées,
- appréciation de la valeur attribuée aux apports,

II.- Appréciation de la valeur des apports

Le principe de valorisation retenu des éléments actifs et passifs apportés est celui de la valeur réelle au 31 décembre 2005.

En fait, l'ensemble des éléments apportés a fait l'objet d'une valorisation telle que décrite dans le paragraphe II.

Les fonds de commerce ont fait l'objet d'une valorisation déterminée par rapport au chiffre d'affaires HT annuel.

Les options retenues pour l'application de cette méthode me semblent adaptées en la circonstance.

Je n'ai pas d'observation à formuler concernant la valorisation des fonds de commerce retenue pour un montant de :

. pour FLEURY ET ASSOCIES :	250.000 €
. pour FL EXPERTISE :	170.000 €

En tenant compte, d'une part, des autres actifs apportés et, d'autre part, des dettes sociales non échues et des produits facturés d'avance repris par la société bénéficiaire, l'apport s'élève finalement à **32.000 euros**.

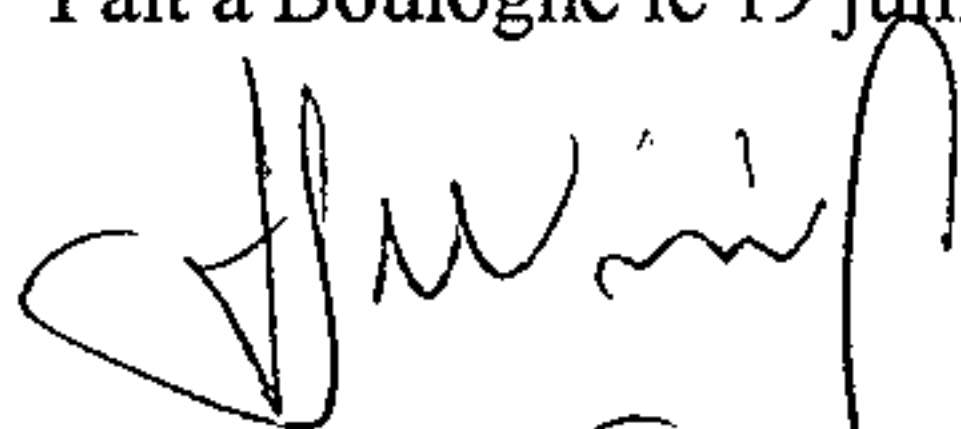
L'apport effectué sur la base de ces valeurs me paraît approprié dans le contexte de cette opération de restructuration interne.

Au terme de mes investigations, je n'ai pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause la valeur globale des apports proposés.

5 – Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à **32.000 euros**, n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation du capital social de la société bénéficiaire de l'apport, ainsi réalisé.

Fait à Boulogne le 19 juin 2006



PHILIPPE CAVALLÈS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

RAPPORT D'ECHANGE

VALORISATION DE L'APPORT EN VALEUR REELLE :

. Chiffre d'affaires HT moyen :	Expertise	294.000 €
	Commissariat	320.000 €

. Valorisation de l'apport :

. Clientèle Expertise :	(coef 1)	294.000 €
	retenu pour 85% =	250.000 €

. En cours 31/12/2005	5.176 €
. Trésorerie apportée	54.563 €

Total actifs 309.739

. Dettes sociales	Provn congés payés	6.000 €
. Produits d'avance		51.410 €

Total passifs - 60.410 €

Apports nets en valeur réelle 249.329 €

Arrondis à 250.000 €

VALORISATION DE FL EXPERTISE :

. Chiffre d'affaires HT moyen :	Expertise	170.000 €
---------------------------------	-----------	-----------

. Valorisation de la société :

Clientèle Expertise :	(coef 1)	170.000 €
	retenu pour 80% soit	136.000 €
	Valeur du fonds à l'actif du bilan	- 75.000 €

Survaleur fonds de commerce 61.000 €

Participation APROCOM :

Situation nette :	- 223 927 €
Apports associés	200.000 €
Survaleur actifs	50.000 €

Valeur APROCOM	26.073 €
Prix acquisition	- 10.000 €

Survaleur titres	16.073 €
Retenu pour 80% soit	12.860 €
Situation nette au 30/06/2005	52.594 €

Valeur FL EXPERTISE 126.454 €

Arrondie à 125.000 €

Répartition :

. Capital social	Parité = 250/125 = 2	
	Capital social FL EXPERTISE = 8.000 €	
	Donc augmentation de capital de	16.000 €

Par création de 160 parts sociales nouvelles de 100 € de valeur nominale.

Bilan actif

FLEURY ET ASSOCIES

BILAN	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/05	Net au 30/09/05
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	120 618,88		120 618,88	120 618,88
Immobilisations corporelles				
Constructions	14 283,80	11 480,81	2 802,99	3 517,18
Autres immobilisations corporelles	12 941,28	11 588,86	1 352,42	1 672,37
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	3 335,00		3 335,00	3 335,00
ACTIF IMMOBILISE	151 178,96	23 069,67	128 109,29	129 143,43
Stocks				
En cours de production de services	18 617,00		18 617,00	9 808,10
Créances				
Clients et comptes rattachés	166 461,74		166 461,74	196 368,39
Fournisseurs débiteurs				276,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 489,12		4 489,12	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 541,12		2 541,12	3 073,93
Autres créances	5 985,76		5 985,76	149,10
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				490,00
Disponibilités	785,57		785,57	40 757,32
Charges constatées d'avance				9 573,25
ACTIF CIRCULANT	198 880,31		198 880,31	260 496,09
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	350 059,27	23 069,67	326 989,60	389 639,52

Bilan passif

FLEURY ET ASSOCIES

	Net au 31/12/05	Net au 30/09/05
PASSIF		
Capital social ou individuel	150 000,00	30 000,00
Réserve légale	3 000,00	3 000,00
Autres réserves	4 483,71	83 728,14
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-7 012,67</i>	<i>40 755,57</i>
CAPITAUX PROPRES	150 471,04	157 483,71
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	<i>7 653,88</i>	<i>10 735,97</i>
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>27 895,12</i>	<i>801,32</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	35 549,00	11 537,29
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	12 264,94	9 301,65
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 215,83	18 831,97
<i>Personnel</i>	<i>13 350,00</i>	<i>25 002,15</i>
<i>Organismes sociaux</i>	<i>27 458,22</i>	<i>50 940,66</i>
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		<i>111,88</i>
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>27 279,57</i>	<i>41 244,71</i>
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>1 941,00</i>	<i>4 680,00</i>
Dettes fiscales et sociales	70 028,79	121 979,40
Autres dettes	4 050,00	5 613,00
Produits constatés d'avance	51 410,00	64 892,50
DETTES	176 518,56	232 155,81
TOTAL PASSIF	326 989,60	389 639,52

Compte de résultat

FLEURY ET ASSOCIES

COMPTE DE RESULTAT	du 01/10/05 au 31/12/05 3 mois	du 01/10/04 au 30/09/05 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	120 104,23	675 720,34
Production stockée	8 808,90	-187,90
Autres produits	19 106,85	32 061,72
Total	148 019,98	707 594,16
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	55 660,23	194 068,76
Total	55 660,23	194 068,76
MARGE SUR M/SES & MAT	92 359,75	513 525,40
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	2 048,00	15 911,42
Salaires et Traitements	65 258,32	273 531,47
Charges sociales	28 359,31	129 257,42
Amortissements et provisions	1 034,14	4 990,55
Autres charges		22 139,81
Total	96 699,77	445 830,67
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 340,02	67 694,73
Charges financières	206,29	6 553,07
Résultat financier	-206,29	-6 553,07
RESULTAT COURANT	-4 546,31	61 141,66
Produits exceptionnels	107,20	1 274,93
Charges exceptionnelles	2 573,56	5 408,02
Résultat exceptionnel	-2 466,36	-4 133,09
Impôts sur les bénéfices		16 253,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-7 012,67	40 755,57